



*Institute for
Research on
Public Policy*
*Institut de
recherche
en politiques
publiques*

Pour diffusion immédiate
Le 19 juin 2007

COMMUNIQUÉ

Les villes canadiennes n'ont pas les moyens voulus pour prospérer dans l'économie du savoir mondiale

***Pour réaliser tout leur potentiel, les grandes villes doivent avoir les pouvoirs et les ressources financières nécessaires pour adopter des politiques de croissance axées sur les connaissances,
selon Thomas J. Courchene***

Montréal – Les villes sont les acteurs clés dans l'économie du savoir mondiale au sein de laquelle le Canada évolue. Malgré leur importance, les villes canadiennes manquent toutefois d'argent comparativement à d'autres villes de la planète, et la Constitution ne leur accorde aucun pouvoir juridictionnel. Selon une étude publiée aujourd'hui par l'IRPP, cela signifie que nos villes n'ont pas les moyens voulus pour attirer les travailleurs compétents et les industries de pointe qui constituent les nouveaux ingrédients de la réussite économique.

Thomas J. Courchene (de l'Université Queen's), chercheur principal à l'IRPP, affirme que pour réussir dans l'économie du savoir mondiale, les grandes villes canadiennes ont besoin d'argent pour financer l'éducation, l'établissement des immigrants, les soins de santé et tout un éventail d'autres programmes qui aident à attirer et à former une main-d'œuvre instruite et compétente. Sans ces ressources et sans les moyens de formuler des politiques capables de répondre à ces besoins, nos villes risquent de marquer du retard par rapport aux villes étrangères.

Soulignant que le standard de vie des Canadiens dépend de la performance de nos villes dans le contexte international, l'étude indique clairement que c'est dès maintenant que les choses doivent changer. Thomas Courchene compare la situation actuelle des grandes villes canadiennes à celle d'autres villes mondiales et constate l'existence de problèmes tant du point de vue des dépenses par habitant que des capacités fiscales :

- ◆ Les villes canadiennes tirent leurs propres recettes des impôts fonciers dans une proportion de plus de 90 %. Or, contrairement à l'impôt sur le revenu et aux taxes de vente, ces recettes n'augmentent pas en fonction de la croissance économique. Le problème tient au fait que le financement au moyen des impôts fonciers est soumis à une limite politique effective qui se situe autour de 3 % du PIB, ce qui est beaucoup trop bas pour permettre aux villes canadiennes de réaliser tout leur potentiel dans l'économie du savoir.
- ◆ Les villes de l'Europe continentale, qui dépendent beaucoup plus des taxes de vente et des impôts sur le revenu, non seulement disposent de ressources financières beaucoup plus élevées, mais elles sont également en mesure d'assumer des responsabilités plus étendues. L'administration municipale de Stockholm, de Berlin, de Vienne ou d'Helsinki dépense deux fois plus par habitant que celle de Toronto; à Copenhague et Amsterdam, la proportion est trois fois plus élevée.

- ◆ Les villes américaines ont, elles aussi, des ressources fiscales plus diversifiées. La ville de Seattle, par exemple, a accès à huit sources de revenu de plus qu'Edmonton ou Calgary, sans parler de plusieurs autres possibilités de taxation qu'elle a décidé de ne pas utiliser.

L'auteur est d'avis que la décision d'Ottawa de partager une partie des recettes fédérales tirées de la taxe sur l'essence avec les municipalités aurait pu contribuer à renforcer la situation financière des grandes villes mais que cette mesure a été mal conçue. Ces recettes proviennent en majeure partie des grandes villes, mais elles sont redistribuées à *toutes* les municipalités sur la base de l'égalité par habitant, de sorte que les grandes villes y perdent au change. Un programme qui était destiné à servir de mécanisme de partage des revenus entre deux niveaux de gouvernement s'est donc transformé dans les faits en un transfert de péréquation des grandes villes aux agglomérations plus petites. Ces recettes devraient être redistribuées en fonction de leurs points d'origine, maintient Thomas Courchene.

L'auteur recommande d'apporter certaines transformations fondamentales aux régimes de gouvernance et de financement des villes canadiennes afin de leur permettre de jouer un véritable rôle dans l'économie du savoir :

- ◆ **Relations provinciales-municipales** : La charte du Grand Toronto fournit un exemple d'un plan directeur capable d'inspirer un nouveau regard constructif, indique l'auteur. L'élément clé de ce document est qu'il confère au Grand Toronto le pouvoir d'exercer des responsabilités dans des domaines stratégiques comme le développement économique, l'établissement des immigrants et l'éducation. Les grandes villes canadiennes ont la masse critique voulue pour mettre au point et réaliser les politiques nécessaires de manière efficace. L'adoption de chartes similaires – ou, encore mieux, l'attribution aux villes du statut de villes-provinces – leur permettrait d'exploiter cette aptitude.
- ◆ **Diversification des recettes** : Selon Thomas Courchene, il y a au Canada de nombreuses possibilités de permettre aux grandes villes d'avoir accès aux recettes tirées de l'impôt sur le revenu ou des taxes de vente. Il souligne que le modèle du jumelage des perceptions fiscales (*piggyback model*) – suivant lequel Ottawa perçoit l'impôt provincial sur le revenu au nom de toutes les provinces (sauf le Québec) et leur remet les recettes – fait l'envie d'autres fédérations. En guise de mesure initiale, les subventions provinciales aux grandes villes pourraient être converties en points d'impôt ou en points de taxe de vente, permettant ainsi aux revenus des villes de croître au même rythme que l'économie. On pourrait ensuite envisager de conférer aux villes le pouvoir d'établir leurs propres taux.

On peut télécharger sans frais l'étude de Thomas J. Courchene, *Global Futures for Canada's Global Cities*, au site www.irpp.org.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements ou pour solliciter une entrevue, prière de communiquer avec l'IRPP. Pour recevoir le bulletin mensuel de l'Institut par courriel, veuillez vous abonner à notre service de distribution électronique en visitant le site Web de l'IRPP.

Fondé en 1972, l'IRPP est un organisme sans but lucratif national et indépendant, dont le siège se trouve à Montréal.

Renseignements :

Jackson Wightman (wightman@irpp.org), directeur des communications, IRPP
Bureau : (514) 787-0737; cellulaire : (514) 235-8308